Le rôle majeur des ASP dans les projets novateurs

PAR GUY SABOURIN

LES ASSOCIATIONS SECTORIELLES PARITAIRES (ASP) PEUVENT ÊTRE D'IMPORTANTS PARTENAIRES POUR ÉLABORER DES MESURES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ LORS DE PROJETS NOVATEURS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL. ELLES DIFFUSENT DE L'EXPERTISE ET FONT COOPÉRER LES DIFFÉRENTES PARTIES ENTRE ELLES.

Source : Ville de Repentigny



DE SOLIDES PARTENAIRES POUR INNOVER

C'est à la suite de l'adoption de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), en 1979, que sont nées les associations sectorielles paritaires (ASP), au nombre de 13. À la suite de fusions, on en compte maintenant 10 depuis 2016. Elles sont le fruit d'une entente volontaire entre les associations de travailleurs et d'employeurs d'un même secteur d'activité, sauf pour l'ASP Construction, qui est obligatoire. Elles fournissent des services d'information, de formation, de recherche et de conseil, en plus d'offrir une aide technique et professionnelle. Leur implication est majeure en santé et sécurité du travail. Quatre récents projets comportant des défis en matière de sécurité au travail montrent comment l'ASP peut s'impliquer pour trouver des solutions aux préoccupations communes autant des travailleurs que des employeurs.



Conception d'un nouveau réservoir plus sécuritaire

La ville de Repentigny avait besoin d'un nouveau réservoir d'eau potable. Avant même qu'il soit construit, dès l'étape de la conception, la sécurité des travailleurs qui allaient l'ériger et ensuite l'entretenir a été au cœur des discussions, qui se sont



étalées sur dix-huit mois. Avec l'optique d'éliminer les dangers à la source, il a été convenu d'éviter que ce gigantesque réservoir souterrain de 10 000 000 de litres devienne un autre espace clos problématique, avec ce que ça entraîne d'inconvénients et de dangers pour les travailleurs. Car qui dit espace clos dit procédures d'entrée rigoureuses et équipements spécialisés de sauvetage. L'employeur, les travailleurs et l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM), ont donc régulièrement rencontré les ingénieurs chargés du projet durant la période d'élaboration des plans et devis afin d'intégrer les éléments en santé et sécurité du travail (SST) manquants et de corriger tout ce qui avait le potentiel de nuire à la sécurité.

Lorsqu'une municipalité veut construire ou modifier des équipements ou des infrastructures, l'un des volets des services de l'APSAM consiste à offrir du soutien pour les aspects de la santé et de la sécurité. Lors de ses interventions, elle amène la discussion autour des règles et des aspects légaux qui s'appliquent. Elle fait participer les travailleurs en leur demandant de prévoir les problèmes potentiels lors de la

> Pour faciliter l'accès à la réserve d'eau, deux escaliers ont été aménagés à chaque extrémité.

conception plutôt qu'après, puisqu'ils sont déjà des utilisateurs expérimentés. « Notre expertise consiste à prévoir et à prévenir les risques futurs en invitant tout le monde à y réfléchir ensemble », indique Denise Soucy, directrice générale de l'APSAM.

Les réservoirs d'eau sont d'immenses citernes souterraines en béton. « cachées » sous le gazon. Ils doivent être nettoyés et désinfectés, et l'appareillage doit être inspecté à une fréquence bien définie. C'est donc dire que des travailleurs doivent y pénétrer. Règle générale, ils ne sont accessibles que par une seule trappe. Les travailleurs, avec tout l'équipement nécessaire à l'entretien, accèdent par cette seule entrée à un espace clos. « L'un des principaux risques de cette configuration, ce sont les chutes au fond du réservoir, indique Antoine Laporte, directeur adjoint, membre du Comité paritaire en santé et sécurité à la Ville de Repentigny, Division des eaux et de l'assainissement. C'est d'ailleurs déjà arrivé dans une ville voisine. L'autre risque concerne la ventilation, parce que les travailleurs qui nettoient le réservoir utilisent de l'eau sous pression qui contient une faible concentration en chlore, mais suffisante pour que cette teneur soit préoccupante. »

À Repentigny, qui compte déjà 76 espaces clos à la station de production d'eau potable, on a voulu faire autrement cette fois-ci. Deux escaliers ont été aménagés à chaque extrémité pour faciliter



l'accès à la réserve d'eau. Les vannes murales cadenassables isolant les différentes sections du bassin ont été voulues surdimensionnées afin que les travailleurs puissent y passer sans contrainte. Le labyrinthe que constituent les chicanes qui dirigent le parcours de l'eau dans l'ensemble du réservoir a été percé de portes pour éviter aux travailleurs les interminables déplacements en zigzag avec l'équipement et les boyaux d'arrosage nécessaires à l'entretien. Ces portes permettent de circuler dans le réservoir en ligne droite et facilitent l'évacuation d'un travailleur en cas de besoin. Trois puits de ventilation ont également été créés, alimentés par des ventilateurs portatifs qui assurent trois changements d'air frais à l'heure. Les travailleurs ont suggéré d'amener l'électricité près des points d'utilisation, plutôt que d'avoir à installer à l'extérieur plusieurs dizaines de mètres de rallonges. Ils ont également pensé à l'éclairage portatif isolé à l'intérieur du réservoir. Un réseau d'alimentation électrique souterrain a été aménagé sur la toiture du réservoir pour raccorder les dispositifs d'éclairage et de ventilation. Des crochets ont été fixés à différents endroits sur les murs du réservoir pour suspendre des lampes à DEL. Plusieurs trappes avec potence et palan ont été installées pour servir exclusivement à la manutention d'équipement et de matériaux. Toutes munies de garde-corps

surélevés pour éviter aux travailleurs d'avoir à se pencher au-dessus de l'ouverture, elles préviennent ainsi les chutes. Les palans permettent de soulever des charges sans effort. Une pente de drainage a été aménagée au fond du réservoir pour amener l'eau vers des puisards, et vider complètement celui-ci avant d'y intervenir. On a même pensé à aménager une section plus profonde pour recevoir à l'avenir un poste de pompage et des génératrices, et ainsi satisfaire les besoins futurs en eau potable du territoire desservi.

En plus de ces aménagements, on a aussi pensé aux procédés. Par exemple, toutes les vannes et toutes les sources d'énergie hydraulique sont munies de dispositifs de cadenassage intégrés pour empêcher toute arrivée d'eau accidentelle pendant que des travailleurs sont à l'œuvre dans le réservoir.

« Il s'agit d'une construction neuve, mais les travailleurs avaient déjà de l'expérience avec les autres réservoirs existants, et ils ont donc pu partager leur expertise », indique Élaine Guénette, conseillère à l'APSAM, qui a participé aux réunions lors de la conception et a aussi guidé l'employeur dans ce qu'on appelle un processus d'ingénierie simultanée. Elle a aussi été appelée pour analyser les plans et échanger sur toutes les préoccupations de l'employeur et des travailleurs en présence de la firme de génie-conseil retenue pour l'exécution des travaux.

« On nous a demandé comment on voyait nos tâches, explique Steve Harvey, technicien, membre du Comité paritaire en santé et sécurité à la Ville de Repentigny, Division des eaux et de l'assainissement. Nous avons fait des séances de remueméninges avec les concepteurs pour déterminer ce dont nous avions besoin pour faciliter notre travail et la manutention de l'équipement, de manière à rendre celui-ci plus sécuritaire. Chacun a pu faire part de ses idées, de ses recommandations et de ses craintes. Nous avons été écoutés. » L'APSAM était en mesure de juger du bienfondé des idées évoquées, à partir de son

expérience dans d'autres chantiers similaires. « La discussion s'engageait et nous pouvions évoluer », ajoute Steve Harvey, qui se réjouit au nom des travailleurs de ne pas s'être fait imposer un projet imparfait avec lequel il faut ensuite composer. Il cite l'installation parfois bancale que les travailleurs utilisaient pour descendre les grosses pompes dans les réservoirs. « Maintenant, nous avons une installation vraiment sécuritaire, qui répond aux normes et qui a également été testée. »

Au chapitre financier, surprise! Ça ne coûte pas plus cher d'intégrer dès le départ à un tel projet les divers éléments de SST. « Ce qui coûte cher, indique Élaine Guénette, c'est de casser le béton après coup pour corriger ce qui a été mal conçu ou d'ajouter des éléments de sécurité qui n'ont pas été prévus au départ. » La réserve d'eau potable de Repentigny a coûté moins cher qu'en temps normal. En fait, le coût de construction a été inférieur, de plusieurs millions de dollars, aux estimations basées sur des réalisations de conception classique d'envergure comparable.

Une des beautés du rôle de l'APSAM, c'est que son expertise voyage grâce à ses rencontres régionales, aux informations disponibles sur son site Web ainsi qu'à l'assistance technique offerte. De futurs réservoirs d'eau potable pourront devenir des lieux sécuritaires par le biais de la diffusion des nombreux concepts qui ont été mis en application dans la réalisation du réservoir de Repentigny.

« La conception réussie de la nouvelle réserve d'eau potable en minimisant la complexité de l'entrée en espace clos est le fruit d'un travail de concertation entre le chargé de projet, le personnel exploitant ainsi que l'APSAM, indique Antoine Laporte. Il en résulte un ouvrage où la prévention à la source est le meilleur moyen de sécuriser le travail exécuté à même cette infrastructure, tant en ce qui a trait à sa construction qu'à son exploitation. Si vous désirez augmenter la productivité et réaliser des économies substantielles pour les contribuables, cette approche est toute désignée! »

Une des beautés du rôle de l'APSAM, c'est que son expertise voyage grâce à ses rencontres régionales, aux informations disponibles sur son site Web ainsi qu'à l'assistance technique offerte.



La découpeuse n'est pas conçue pour être utilisée avec une lame ou pour couper du bois; elle ne doit pas être considérée comme une scie.

Petit outil, gros dégâts!

La découpeuse à disque a une double personnalité. À titre d'instrument pratique et polyvalent pour découper le béton, l'acier, la fonte, la pierre ou tout autre matériau solide, elle a envahi les coffres à outils des travailleurs de la construction et du secteur municipal. Mais aussi petite et légère soit-elle, elle a tué ou sérieusement mutilé beaucoup de travailleurs. Quand son disque ultra rapide reste coincé dans un matériau, par exemple un tuyau d'égout en béton, l'outil se cabre et rebondit sur le thorax, la gorge ou dans le visage du travailleur et lui inflige des blessures graves, et trop souvent mortelles.

« Les utilisateurs se disent j'ai de bons bras, j'ai le physique, je suis entraîné, je travaille dans la construction, j'ai donc la capacité de retenir l'outil s'il rebondit, illustre Charles Blais, conseiller en prévention à l'ASP Construction (association sectorielle paritaire du secteur de la construction). Mais dans tous les accidents mortels, le constat est le même : personne n'a eu la capacité ni la force pour retenir l'outil. » C'est impossible, car en une fraction de seconde, le travailleur se retrouve à essayer de retenir une charge de 130 kilos qui veut rebondir vers lui. Entre 2004 et 2014, l'outil a blessé 25 travailleurs et en a tué 4. En 2015, elle a fait deux autres victimes : un travailleur de la construction et un col bleu. C'était la goutte de trop, surtout qu'un avis de danger avait été publié et largement diffusé en 2013 et qu'un article dans la revue Prévention au travail avait été publié au printemps 2015, informant les utilisateurs des importantes mesures de sécurité à prendre avec cet outil.

D'un commun accord, l'APSAM et l'ASP Construction ont décidé qu'il était temps

d'arrêter l'hécatombe. Trop de morts, trop de blessés importants avec un même outil dont on se sert plus intensivement encore depuis que les disques diamantés sont moins dispendieux.

Le premier accident mortel survenu avec cet outil dans une ville en 2015 a déclenché un branle-bas de combat dans le secteur municipal. « Nous avons immédiatement créé un comité paritaire, auquel se sont joints l'ASP Construction, la CNESST, des représentants des villes de Trois-Rivières, de Sherbrooke et de Montréal, et le fabricant STHIL, pour étudier la problématique et, surtout, trouver des solutions, explique Élaine Guénette, conseillère en prévention à l'APSAM. Nous avons aussi consulté d'autres fabricants de découpeuses et de disques. En plus des accidents majeurs, nous avons découvert qu'il y a eu aussi de nombreux « passés proche », aussi bien dans le secteur municipal que dans le milieu de la construction. »

C'est rapidement la voie de la formation qui a été retenue. Les deux associations sectorielles ont opté pour une nouvelle formation comprenant plusieurs vidéos. « Certaines d'entre elles seront essentiellement composées de situations vécues. Un survivant et du personnel des organisations touchées par les accidents raconteront leur histoire. Les autres vidéos montreront comment inspecter et choisir le bon disque ainsi que comment inspecter et utiliser la découpeuse de manière sécuritaire, et ce, avant son utilisation.

La formation comprend un manuel de référence, qui se veut un condensé des connaissances. Il est destiné aux formateurs ainsi qu'aux conseillers et conseillères en prévention des ASP. Les travailleurs qui assistent à la formation recevront pour leur part le cahier du participant, qui renferme des exercices participatifs et des exercices à développement. « Il a pour but de faire prendre conscience au travailleur que celui-ci ne peut pas avoir de contrôle sur l'outil quand il se braque, illustre Charles Blais. Il comprendra donc qu'il doit utiliser les accessoires de support appropriés et utiliser les bonnes méthodes de travail. » Ce cahier d'exercices comporte aussi une fiche d'inspection qui a été créée par la synthèse des fiches de plusieurs fabricants et de celles de certains milieux de travail. L'apprenant découvrira que l'outil doit être en bon état et inspecté avant chaque utilisation quotidienne. « Nous voulons que les travailleurs respectent leurs limites et celles de l'outil. La découpeuse n'est pas conçue pour être utilisée

DANGER! LA DÉCOUPEUSE À DISQUE

Dans tous les accidents mortels, le constat est le même : personne n'a eu la capacité ni la force pour retenir l'outil. En une fraction de seconde, le travailleur se retrouve à essayer de retenir une charge de 130 kilos qui veut rebondir vers lui!



avec une lame ou pour couper du bois; elle ne doit pas être considérée comme une scie. Ainsi, les dispositions du Règlement sur la santé et la sécurité du travail et du Code de sécurité pour les travaux de construction sur les meules s'appliquent », indique Élaine Guénette.

« Nous étions à ce comité pour nous assurer que nos orientations en santé et sécurité sont respectées, indique Henri Bernard, conseiller expert en préventioninspection à la CNESST. Nous voulions aussi amener des pistes de solution en ce qui concerne l'interdiction d'utiliser la découpeuse à disque lorsque le travail à réaliser exige l'utilisation du cadran supérieur. » Par exemple, pour découper des tuyaux en béton dans les tranchées ou y faire des chanfreins, une pratique très dangereuse qui devrait être interdite, il faut s'orienter vers d'autres outils, c'est pourquoi la formation montrera les alternatives.

La CNESST s'est aussi assurée que l'on discute de l'ensemble des dangers de la découpeuse à disque et qu'ils soient inclus dans la formation, soit les projections (outil, meule et matériaux), les contaminants (monoxyde de carbone et silice), les problèmes de bruit, les dangers d'incendie ainsi que les mesures préventives, telles que l'arrosage de la meule, l'équipement de protection individuelle approprié et les bonnes méthodes de travail pour utiliser la découpeuse de facon sécuritaire.

Maintenant, reste la diffusion de tout ce projet auprès de l'ensemble des travailleurs

« Nous avons immédiatement créé un comité paritaire, auquel se sont joints l'ASP Construction, la CNESST, des représentants des villes de Trois-Rivières, de Sherbrooke et de Montréal, et le fabricant STHIL, pour étudier la problématique et, surtout, trouver des solutions »

et des milieux de travail qui utilisent l'outil, ce qui n'est pas une mince tâche. Charles Blais a profité de ses rencontres avec des entrepreneurs majeurs pour publiciser la formation. « Je me suis servi du montage de cette formation pour faire de la sensibilisation sur les chantiers », précise-t-il. Il a averti le plus de monde possible qu'une formation allait voir le jour à l'hiver 2018. Les sites Internet de l'ASP Construction et de l'APSAM serviront également de moyens de diffusion. Leurs sites hébergeront la description de la formation, les vidéos des témoignages et la fiche d'inspection. Charles Blais et Élaine Guénette ont formé eux-mêmes tous les conseillers et les formateurs des deux ASP durant l'automne 2017. Les deux ASP ont ensuite entrepris des tournées de formation dans toutes les régions du Québec, depuis janvier 2018. « Nous allons rejoindre des milliers de travailleurs avec cette formation d'une demi-journée, affirme Élaine Guénette. Notre réseau est

extrêmement bien structuré. Par le biais de nos rencontres régionales, nous favorisons également le partage d'expertise et les échanges entre les villes. »

« La collaboration des deux ASP permettra d'atteindre la majorité des employeurs et des travailleurs qui utilisent la découpeuse à meule au Québec. Nous espérons ainsi faire évoluer en ce sens les milieux de travail municipaux et de la construction, afin de réduire, voire d'éliminer les accidents graves et mortels avec cet outil », concluent Élaine Guénette et Charles Blais.

Nouvelle presse d'embossage

Le fabricant Bousquet Technologies crée et produit des centrales d'air industrielles, dont certains appareils pour le chauffage au gaz (DTHR). Des tubes embossés à divers endroits constituent l'un des composants de ces systèmes à air chaud. Il s'agit en fait de tuyaux de longueur et de diamètre divers qu'il est nécessaire d'aplatir à certains endroits précis pour créer un effet de turbulence quand l'air y circule.

Pour faire ces opérations, l'entreprise disposait d'une presse poinçonneuse de 50 tonnes. Avec un tel outil, l'opérateur fait un tuyau et un embossage à la fois. Il doit maintenir manuellement chaque tube à l'horizontale sous les matrices de la machine. Ses mains se trouvent de chaque côté de la partie mobile de la presse. Si un accident survient lors du mouvement des matrices, ses mains peuvent être écrasées, fracturées ou amputées. L'opération d'embossage exige également de rester debout devant la machine durant plusieurs heures, les bras en extension devant soi pour tenir les tuyaux. Ce mouvement répétitif constituait un autre risque de troubles musculosquelettiques (TMS) au dos et aux épaules.

En plus des potentiels dangers de la presse pour les travailleurs, cette partie manuelle du travail constituait un goulot d'étranglement pour la production. Durant la première année, la compagnie a fabriqué



> Dès août 2015, le groupe a commencé à échanger des idées autour des moyens de rendre l'opération d'embossage sécuritaire, c'est-à-dire sans l'utilisation des mains à proximité de la zone dangereuse.

Dossier

20 centrales d'air du modèle DTHR. Aujourd'hui, elle en fabrique environ 135. Avant de trouver une solution à ce problème de sécurité et d'étranglement, des opérateurs devaient embosser manuellement des tuyaux pendant plusieurs jours consécutifs pour répondre à la demande de DTHR, qui augmentait constamment. Ces travailleurs qualifiés, dont le soudeur Benoît Saint-Maurice, ne pouvaient alors être affectés à des tâches plus productives. « Avant que la production grossisse, c'était gérable, se rappelle-t-il. Mais en augmentant la production et la cadence, on accentuait le danger. »

Avec son contremaître et directeur de production Alvaro Molina, Guillaume Côté, conseiller technique à l'ASP MultiPrévention, et en accord avec le président de l'entreprise, un comité s'est formé pour trouver une solution à ce problème de sécurité et de production. Fait à souligner, l'entreprise avait ici un objectif de prévention, puisque fort heureusement, aucun accident n'était survenu avec la presse poinconneuse. Toutefois, elle était consciente des dangers, surtout avec l'augmentation du rythme de production.

Dès août 2015, les membres du groupe ont commencé à échanger des idées autour des moyens de rendre l'opération d'embossage sécuritaire, c'est-à-dire sans l'utilisation des mains à proximité de la zone dangereuse. Toutefois, c'était impossible étant donné les dimensions variées des pièces à embosser, comme il était impossible d'installer des faisceaux de sécurité ou des protecteurs fixes ou mobiles sur le bâti de la presse ou sur les matrices. Il était également impossible d'installer des dispositifs pour maintenir les pièces en place sur la matrice inférieure sans l'utilisation des mains. En attendant une solution permanente, une procédure de travail sécuritaire et de cadenassage a été mise en place. De plus, le nombre d'opérateurs autorisés et formés a été restreint.

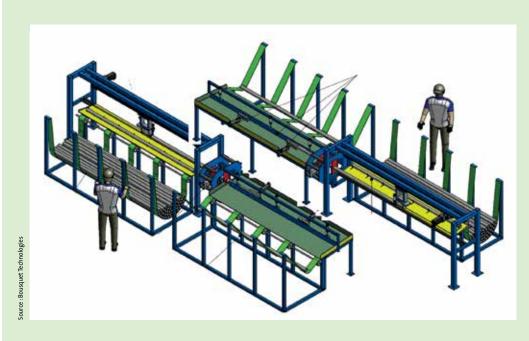
« À l'intérieur de l'entreprise, nous ne savions pas comment nous y prendre pour sécuriser une machine de ce type-là, explique Alvaro Molinas. Par ailleurs, en cherchant toutes sortes de moyens pour sécuriser cet outil, aidés par notre ASP MultiPrévention, on a vite réalisé qu'on ne répondait pas aux enjeux futurs de la production, et qu'il faudrait plutôt remplacer cette presse par quelque chose de personnalisé. »

En octobre 2015, les membres du comité ont donc élaboré un cahier des charges et l'ont fait parvenir à deux fabricants d'équipements de la région. Le but : concevoir une presse automatisée sur mesure pour permettre l'embossage des tubes à grand volume de façon sécuritaire, tout en respectant des spécifications techniques incontournables. L'automatisation était devenue la meilleure manière de gérer le risque. Mais allait-on pouvoir fabriquer une telle machine?

Évidemment, le produit final n'a pas été créé du premier coup. « Il y a eu plusieurs étapes de création dans ce projet-là, explique la directrice des ressources humaines, Christiane Cloutier. Notre directeur de production a tenu plusieurs rencontres avec l'entreprise retenue pour vérifier les prototypes, faire des ajustements, entreprendre une autre étape de prototypes, refaire des ajustements. C'est au terme de ce processus d'échanges continus que le nouvel appareil a été conçu, à notre satisfaction. »

« Mon rôle a été de faire un brassage d'idées et de proposer des solutions plus adaptées à leur situation, explique Guillaume Côté. Je trouve très important de travailler avec les décideurs de l'entreprise et les travailleurs concernés : ingénieurs, techniciens et employés. Ces derniers, qui sont aussi les utilisateurs, fournissent souvent une grosse partie des idées. »

Même s'il s'occupe de sécurité avant tout, il n'a pas eu le choix de prendre en considération l'aspect de la productivité. « Souvent, que ce soit en sécurité des machines ou en cadenassage, le gain de productivité est au rendez-vous, indique Guillaume Côté. L'objectif premier est la sécurité et l'entreprise se retrouve, au bout du compte, gagnante sur tous les points. Il est rare qu'une entreprise de cette taille choisisse l'automatisation, mais, dans ce cas. elle a fait le saut. » Cette avenue s'est avérée des plus profitables, puisqu'en plus d'avoir sécurisé l'outil, l'automatisation de la presse a permis de quintupler la productivité de l'embossage. L'embossage ne sera plus jamais un goulot d'étranglement. « Avec



Avec l'ancienne presse il fallait deux à trois heures d'embossage manuel. Maintenant, la machine le fait toute seule en vingt minutes.



Le véhicule est fait de compartiments de différentes tailles, séparés les uns des autres par des parois.

l'ancienne presse, pour l'équivalent d'une centrale d'air en tuyaux, il me fallait deux à trois heures d'embossage manuel, explique Benoît Saint-Maurice. Maintenant, la machine le fait toute seule en vingt minutes. »

Les risques sont disparus et le nouvel appareil, au coût total de 110 000 \$, est sécurisé de plusieurs manières.

Fourgon cellulaire entièrement repensé

La flotte provinciale de véhicules servant à transporter les personnes incarcérées entre les établissements de détention ou vers les palais de justice se fait vieillissante. Elle se compose essentiellement d'autobus et de fourgons adaptés à ce type de transport, à bord desquels les agents des services correctionnels et les personnes incarcérées se trouvent dans la même cabine, tout en étant séparés par un grillage. Considérant le besoin de renouvellement de la flotte de véhicules, le ministère de la Sécurité publique a donc réuni un comité de travail pour évaluer s'il y avait de nouvelles possibilités en matière de transport et quelles étaient les options. « La solution retenue : des véhicules plus adaptés aux besoins de l'organisation et des travailleurs, plus efficaces pour le déplacement de la clientèle et comportant de grandes améliorations au chapitre de la santé et de la sécurité des travailleurs », résume Sébastien Nadeau-Gauthier, coordonnateur en SST au Service de la dotation, de la santé des personnes et des relations professionnelles de la Direction des ressources humaines du ministère de la Sécurité publique du Québec.

Les nouveaux modèles de véhicules ont été entièrement repensés. Désormais, personnes incarcérées et agents des services correctionnels voyagent dans des compartiments complètement distincts. Plutôt que de les réunir dans un même grand espace séparé par des grillages, on peut maintenant isoler les personnes incarcérées. La section du véhicule servant à leur transport est faite de plusieurs compartiments de différentes tailles, séparés les uns des autres par des parois, soit pour isoler une ou des personnes incarcérées, soit pour accueillir de petits groupes. Ces cabines sont munies de portes distinctes, si bien qu'on peut faire descendre ou monter une seule ou quelques personnes incarcérées à la fois. Pour la sécurité des agents des services correctionnels et des personnes incarcérées, en présence d'une clientèle qui peut se montrer agressive ou violente, il s'agit d'améliorations majeures.

Les agents des services correctionnels mandatés pour effectuer le transport des personnes incarcérées, conducteur et passagers, sont également isolés de celles-ci. Les habitacles sont munis d'écrans reliés à des caméras de surveillance installées du côté des personnes incarcérées. Cet aspect des modifications touchant l'augmentation de la sécurité en permettant de contrôler les contacts entre personnes incarcérées et entre agents des services correctionnels et personnes incarcérées a été pensé par une équipe spécialisée de la Sécurité publique, selon les critères de sécurité du ministère. « De cette manière, pour nous, il y a moins d'interventions, donc moins de risques », ajoute Michel Désourdie, coordonnateur SST et vice-président du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Ouébec.

L'autre volet des modifications concernait l'aménagement de l'habitacle pour le conducteur et ses collègues qui sont passagers, en tenant compte de l'ergonomie. « Cet habitacle n'est rien de moins qu'un milieu de travail dans lequel les agents des services correctionnels passent de nombreuses heures, indique Sébastien Nadeau-Gauthier. Nous le voulions beaucoup plus

Les personnes incarcérées sont isolées des conducteurs et passagers. Cet aspect des modifications permet d'augmenter la sécurité.

confortable, plus sécuritaire et mieux concu que celui des anciens autobus. »

À cette étape des travaux entourant la commande de nouveaux véhicules, il fut déterminé de considérer plusieurs opinions dans le processus de décision. Il y avait bien entendu les préoccupations de l'employeur qui devaient être entendues, mais aussi celles des travailleurs, qui en sont les utilisateurs et qui ont une bonne idée de ce qui leur convient et de ce qui peut améliorer leur sécurité. L'employeur et le syndicat, d'un commun accord, ont invité l'APSSAP (Association paritaire pour la santé et sécurité du travail, secteur « Administration provinciale ») à contribuer au projet dès le début des travaux. « Elle nous a donné une opinion neutre et extérieure au dossier qui a tenu compte des priorités de l'employeur, des besoins du syndicat et de la réalité du partenaire qui s'est occupé de concevoir et d'assembler les nouveaux véhicules, avec les contraintes qui lui sont propres, explique



Dossier

Sébastien Nadeau-Gauthier. L'APSSAP a donc été un liant important entre l'ensemble des différentes contributions. »

Le comité a complètement imaginé l'aménagement de la boîte du véhicule à partir d'une coquille vide et a proposé les adaptations à apporter à la cabine, le tout en fonction des besoins exprimés. Dans le cas des fourgons cellulaires, les ajouts sont nombreux et doivent être soigneusement pensés et conçus. « En plus, il faut nous assurer que les équipements sont le plus ajustables possible, car plusieurs agents vont devoir utiliser ces postes de travail », indique Julie Forest, conseillère en prévention à l'APSSAP. Une des particularités dans ce dossier, c'est la stature fort différente d'un agent des services correctionnels à un autre. De plus, ils doivent porter un gilet pare-balles, un ceinturon comportant différents accessoires, pour certains, une arme de service, si bien que les sièges standards du fabricant étaient trop étroits. Pour avoir l'assurance que les agents allaient être confortables dans les nouveaux sièges, deux d'entre eux ont été invités à participer aux discussions et aux tests. En fin de compte, il a été nécessaire de faire remplacer les sièges initiaux du fabricant par des sièges mieux adaptés. Il a aussi fallu penser avec minutie où installer les écrans de surveillance pour qu'ils soient placés de manière logique d'un point de vue ergonomique autant que de manière sécuritaire pour leur ancrage. Par exemple, on ne peut pas visser un pied d'écran dans le plastique du tableau de bord, qui cèderait en cas d'impact. Il ne fallait pas non plus qu'ils se trouvent dans la trajectoire des coussins gonflables.

Tout le processus de réflexion s'est déroulé sous le signe de la participation. « Durant les travaux, nous étions à table avec l'employeur, le syndicat, la direction de la détention, les gens qui s'occupent des budgets et le comité de santé et de



Les processus de réflexion se déroulent sous le signe de la participation, ce qui fait des collaborations réussies entre les ASP et les milieux de travail.

sécurité, illustre Julie Forest. Nous voulions qu'il y ait aussi des personnes qui utilisent les fourgons pour les amener à participer de deux manières : donner leur avis sur les aménagements durant l'étape de planification, et ensuite, récolter leurs commentaires une fois que les deux véhicules prototypes auront fait six mois de route. » Ainsi, les utilisateurs détermineront si certains ajustements sont nécessaires.

« Cette deuxième partie renforce l'apport des personnes concernées, ajoute Julie Forest. Les travailleurs ont été consultés tout au long du processus et on leur a aussi fait part des contraintes avec lesquelles il fallait composer. Les parties présentes savaient qu'il y avait des contraintes budgétaires, des contraintes de travail et des contraintes d'heures de conduite, mais elles ont pu discuter et trouver les meilleures solutions. » À ses yeux, ce dossier constitue un vent de fraîcheur dans les relations de travail et un bel exemple de tout ce que ca peut éviter comme problèmes.

« L'APSSAP a une approche très professionnelle et très structurée, ajoute Sébastien Nadeau-Gauthier. Elle rencontre les gens,

elle circonscrit les besoins de part et d'autre, elle prend en compte tous les commentaires, observe le milieu et fait une recherche de solutions axées sur les priorités des travailleurs, de l'organisation et en tenant compte des contraintes liées à un véhicule cellulaire qui est également régi par les législations sur le transport. C'est à partir de cet ensemble qu'elle soumet des recommandations. » Il souligne que l'APSSAP favorise également le travail en prévention, en amont, avant que les problèmes ne surviennent et deviennent permanents. « L'exercice nous a également appris que le travail de collaboration entre employeur et syndicat est possible et bénéfique, ajoute-t-il. Pour finir, tout le monde en sort gagnant. »

Ce processus de discussion entre plusieurs parties a permis un autre gros gain et montré l'ampleur et la place que peut prendre le paritarisme. « Il a enlevé beaucoup de tension dans le climat de travail, indique Michel Désourdie. Pour nous, en SST, le climat de travail est aussi important que l'ergonomie. La santé mentale, aujourd'hui, ça compte. » Il indique que les travailleurs ont récemment été impliqués dans un autre dossier important et que ce fut un succès monstre. « Avec cette nouvelle méthode, de concert avec l'employeur, nous tentons d'évaluer le risque dès le départ et faisons en sorte que les gens se sentent concernés. Pour nous, il s'agit d'un très gros gain. »

Par ailleurs, pour le syndicat, le rôle de l'APSSAP a été majeur pour améliorer l'ergonomie. « Elle a joué le rôle de conciliatrice, elle nous a montré quoi et comment regarder et elle a été à la source de nombreuses petites modifications qui créent une bonne différence pour les TMS. Elle nous a énormément aidés. » <<

VOTRE ENTREPRISE EST-ELLE MEMBRE D'UNE ASP?

Les ASP sont financées par une cotisation versée par les employeurs des secteurs d'activité, pour lesquels une association a été constituée. Pour savoir si vous cotisez à une ASP, consultez la Décision de classification que la CNESST vous transmet chaque automne.

Pour en savoir plus sur les ASP: preventionenligne.com